



Relaxé pour plainte irrecevable il fait appel

Par **alaincollet**, le **22/04/2014** à **23:12**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** mon syndic m'a fait un procès en diffamation. Il a perdu en première instance pour plainte irrecevable (sans détails à ce jour j'attends le texte de la décision). Il va faire appel. Il perdu pour un problème de forme. Ne va t il pas aussi perdre pour ce même problème de forme ? Dit autrement, a t il toutes chances de perdre en appel ? puis je lui demander des dommages intérêts pour abus de procédure ? merci

Par **alterego**, le **23/04/2014** à **09:43**

Bonjour,
Attendez de connaître les attendus du jugement et reformulez votre question en nous en faisant part.
Cordialement